DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT N°AR2026-239

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise BATTAIS Charpente ZI, 80 rue de la Canteraine 59320 HAUBOURDIN afin de garantir le bon déroulement des travaux de démontage du clocheton au 40, rue de Ledringhem à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : le stationnement sera interdit face au 40 rue de Ledringhem, et ce, **les 24 et 25 novembre 2026 toute la journée.**

ARTICLE 2 : la circulation sera interdite rue de Ledringhem, **route barrée**, depuis l'intersection de la Candaele Straete jusqu'à l'intersection de la rue de la Taillanderie, et ce, **le mercredi 25 novembre de 7h à 17h.**

Une déviation sera mise place comme suit :

- Les véhicules poids-lourds venant de Ledringhem/Arnèke (RD55) se dirigeant vers le centre-ville de Wormhout, emprunteront la RD52 sur le territoire de Ledringhem, puis la RD17 sur le territoire d'Esquelbecq et inversement ;
- Les véhicules légers venant de Ledringhem/Arnèke (RD55) se dirigeant vers le centre-ville de Wormhout, emprunteront la rue Louis Patoor, le chemin de Rubrouck puis la Candaele Straete et inversement.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par les services municipaux de la Ville de Wormhout et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
L'entreprise BATTAIS
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 17 novembre 2026
Le Maire,
David CALCOEN

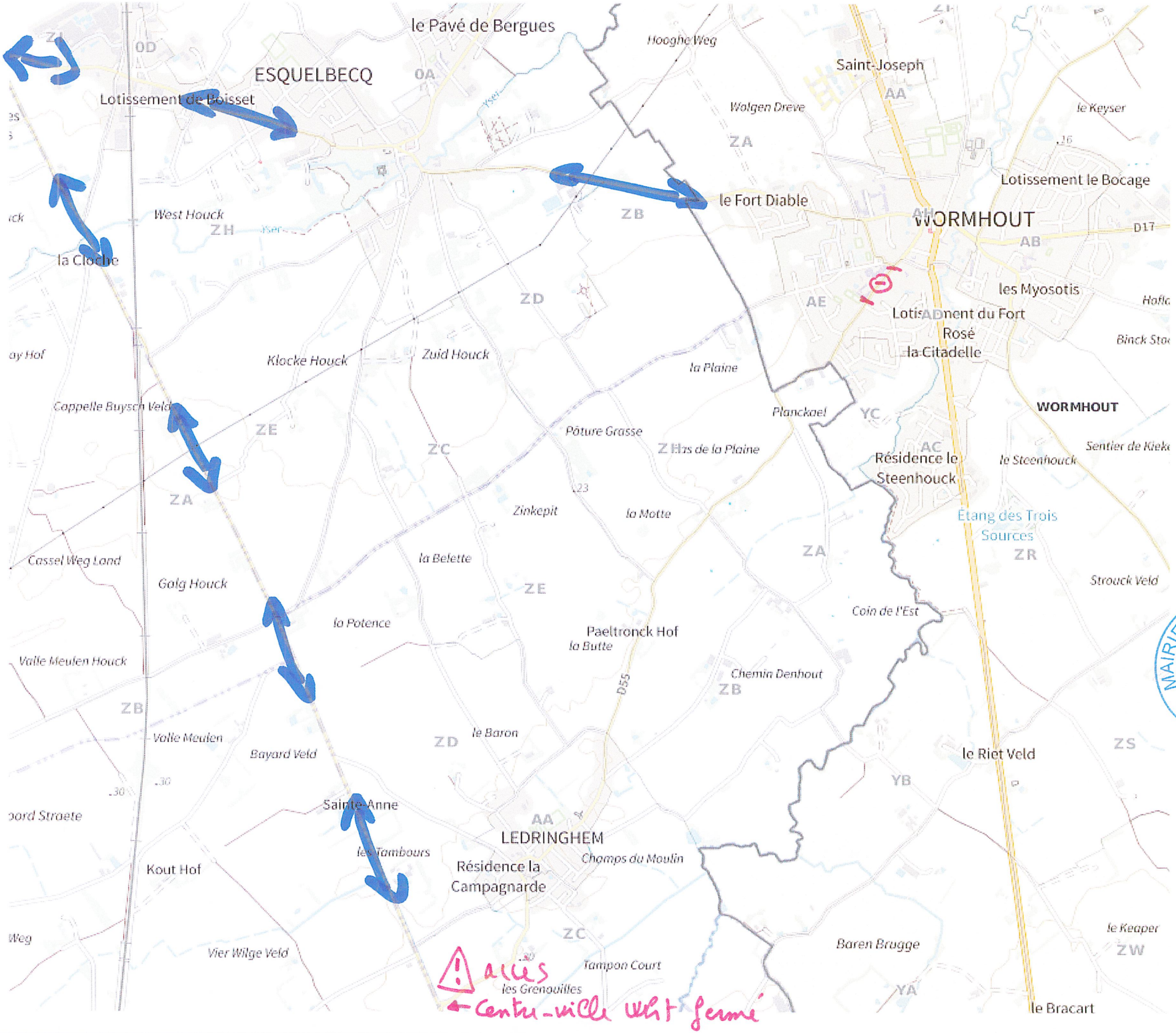
MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 17/11/2026
Le Maire,
David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Mise en ligne le : 18/11/2026 08:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/87786

Mise en ligne le : 18/11/2026 08:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/87786



MAIRIE DE WORMHOUT
NORD

Département :
NORD

Commune :
WORMHOUT

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 05/11/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

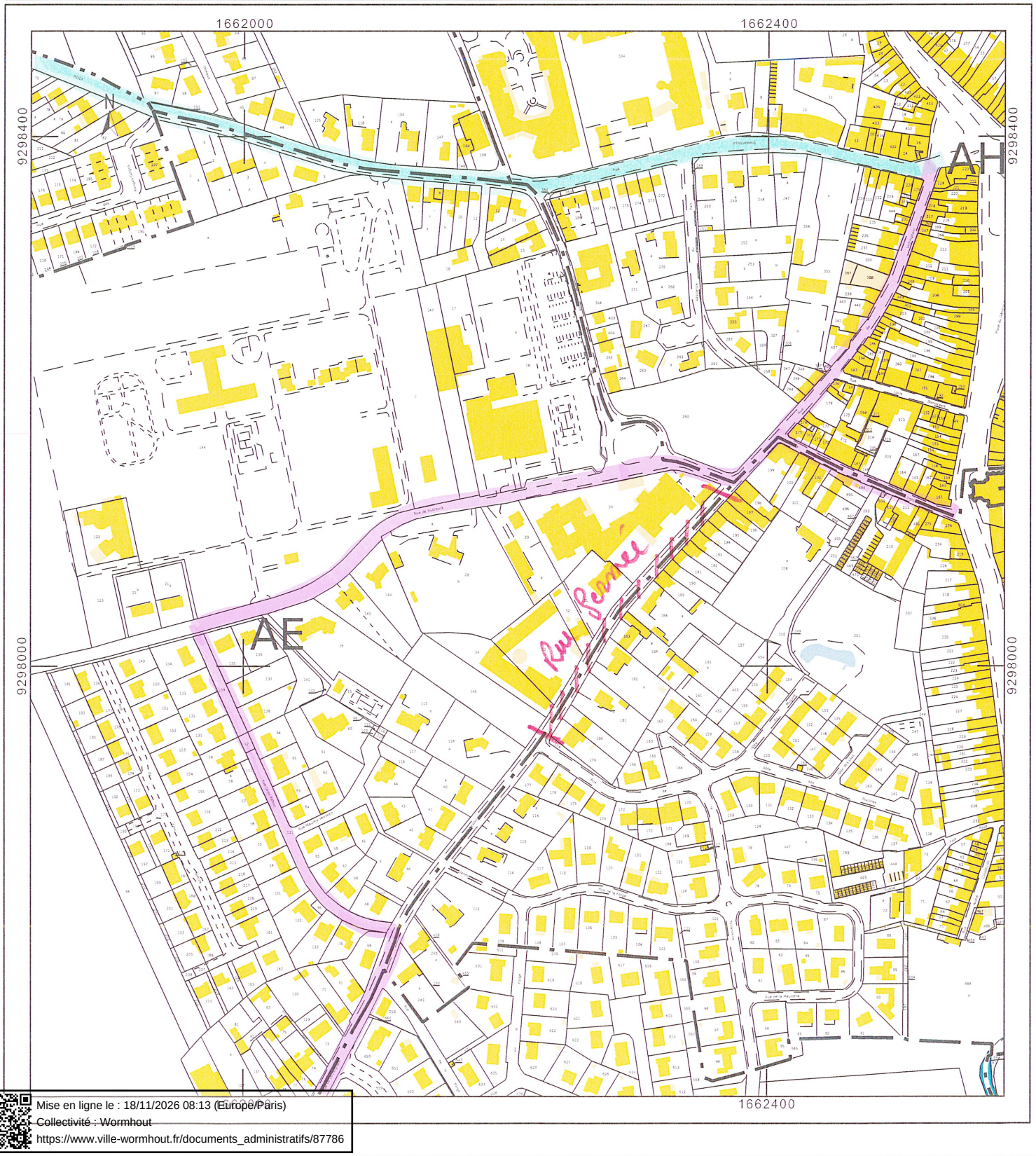
---

déviation centre-ville
deux sens.
véhicules légers.
déviation véhicules poids-lourds

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC de DUNKERQUE
Service Départemental des Impôts Fonciers 37 RUE SAINT- MATTHIEU
59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.67.29 -fax
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

MAIRIE DE WORMHOUT
NORD
cadastre.gouv.fr



Mise en ligne le : 18/11/2026 08:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/87786